

Québec, le 23 janvier 2023

Monsieur Sébastien Nadeau
Préfet
Municipalité régionale de comté
de L'Assomption
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

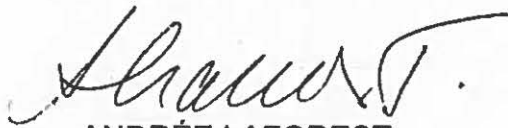
Monsieur le Préfet,

Le 23 novembre 2022, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement de contrôle intérimaire numéro 178.

Ce règlement vise à interdire, sauf exception, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation sur les îles Ronde et Bouchard situées sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Sulpice.

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous informer que ce règlement est conforme aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire. En conséquence, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il entrera en vigueur le jour où le présent avis vous sera notifié.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉE LAFOREST